

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-6
COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	7-9
COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS	10
COMMISSION DEPARTEMENTALE ARBITRAGE	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	11-13
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	13
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ	13-14
COMMISSION DES TERRAINS	14-15
COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE	15
BUREAU DU COMITE DE DIRECTION	16
FLASH ACTU TECHNIQUE	17

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

FORMATIONS DES ÉDUCATEURS

INSCRIPTIONS

CFI Seniors
(au District) :

- les 18/11 & 16/12/2025
- Clôture le 04/11 (dernières places !)

Journée complémentaire
D.F. Coach Jeunes
(au District) :

- le 28/11/2025
- Clôture le 14/11

CFI U6/U9
(au District) :

- les 04/12 & 27/01/2026
- Clôture le 20/11

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 10h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-
ANTOINE, MATHIS, MICHÈLE,
NICOLAS, SARAH, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Service civique—Communication
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 26
Compétitions & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 37
Arbitrage
Sarah DEGAGE : 01 80 92 80 25
Dossiers FAFA & Citovenneté
Mathis FAUCHON : 01 80 92 80 44
Comptabilité & Terrains
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGÉREAU
01 80 92 80 22
Service civique & Foot diversifié
Maël LE GOFF - 01 80 92 80 23
Discipline
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 45
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



Vendredi 14 novembre 2025 à 19 h 15,
au District, Salle Alain MAILLET

Réunion de rentrée n°2
Pour tous ceux qui n'étaient pas à la 1ère
VOLONTAIRES + TUTEURS OBLIGATOIRE

AGENDA 2025 / 2026 NOVEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23

14/11/25

Réunion de rentrée n°2 - Service civique

19/11/25

Comité de Direction

21-22-23-29 & 30/11/25

FIA - 3ème session

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles demeure un sujet extrêmement important avec pour objectif la sécurisation des différents cadres de pratique et d'encadrement qui relèvent du champ du sport et/ou de la jeunesse. La sensibilisation du plus grand nombre, bénévoles comme professionnels, est donc primordiale.

Dans ce cadre, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (SDJES) organise une session de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, qui aura lieu le **mardi 25 novembre 2025 de 19h30 à 22h00** au pôle Léo Lagrange, 4 rue Jean Rommeis, 78130 Les Mureaux. Celle-ci est organisée en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDDFE), la Police nationale, la Gendarmerie nationale, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) des Yvelines.

Si vous souhaitez participer à cette session de sensibilisation, vous voudrez bien vous inscrire via le lien suivant :

⇒ [Lien d'inscription à la session](#)

Dans l'attente de vous retrouver nombreux et nombreuses, [Charles SURPIN le référent départemental Violences Sexuelles et Sexiste du SDJES](#) reste à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires. (06.86.59.09.59 / charles.surpin@ac-versailles.fr).

Lutter contre Les violences Sexistes et Sexuelles

Ensemble,
brisons le
silence !

SESSION DE SENSIBILISATION MARDI 25 NOVEMBRE 2025 DE 19H30 A 22H00

au pôle Léo Lagrange,
4 rue Jean Rommeis
78130 Les Mureaux

Éducateurs, Éducatrices, Dirigeants, Dirigeantes,
Animateurs, Animatrices, Bénévoles,
Tous concernés

inscription obligatoire

ce.sdjes78@ac-versailles.fr






Le lundi 20 octobre 2025,
une animation de Foot en Marchant avec échauffement Fit Foot
a eu lieu au stade de Plaisir,

à la demande de la section loisir sport santé féminin des plus de 50 ans de FO Plaisir.



Cette animation a été réalisée par Thierry Morisset, responsable des nouvelles pratiques au sein du District des Yvelines de Football.

Il s'agissait d'une découverte pour l'ensemble des participantes qui ont été conquises et comptent bien poursuivre cette nouvelle pratique.

Le District peut également animer cette séance découverte dans votre club !

Si vous êtes intéressé, envoyer un mail à l'attention de la commission football diversifié sur administration@dyf78.fff.fr

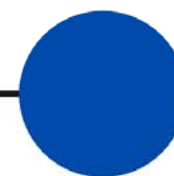
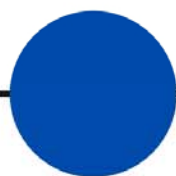
Si vous souhaitez rejoindre la section loisir sport santé féminin des plus de 50 ans, du FO Plaisir, pour pratiquer le Foot en Marchant, les séances ont lieu tous les vendredi soir.

Pour plus de renseignements veuillez contacter le secrétariat du FO Plaisir au 01.30.54.77.96 ou la responsable de la section : Sandra au 06.37.76.30.71



Appel à candidature

Evènements du District des Yvelines de Football 2025-2026



SAMEDI 4 AVRIL 2026

SAMEDI 2 MAI 2026

DIMANCHE 17 MAI 2026

6 ET 7 JUIN 2026

SAMEDI 13 JUIN 2026

Finales départementales u13

ToutesFoot

Finales Futsal

Finales à 11

Journée du Football Féminin



Appel à candidature

LE DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL
RECHERCHE DES COMPLEXES SPORTIFS



FINALES A 11

SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 JUIN 2026

Critères requis

- 2 terrains en bon état adaptés pour supporter plusieurs matchs. Possibilité d'avoir un espace pour les échauffements des équipes
 - Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et des cars.

Documents à fournir au DYF

- Joindre des photos des Installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visites / Réunions

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions

Cordialement,

Mathis FAUCHON
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 44



FINALES FUTSAL

DIMANCHE 17 MAI 2026

Critères requis

- 1 gymnase pouvant accueillir les 9 finales.
- Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et potentiellement des cars.

Documents à fournir au DYF

- Joindre des photos des Installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF

Visites / Réunions

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Mael LE GOFF
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 23



Appel à candidature

Le District des Yvelines de Football
recherche des complexes sportifs



FINALES DEPARTEMENTALES U13 SAMEDI 4 AVRIL 2026



- 4 à 6 terrains de Football à 8 pour les épreuves/rencontres
- 1 tribune (ou endroit abrité) pour le quizz
- 8 à 12 vestiaires pour l'accueil des équipes
- 1 salle pour accueillir les briefings

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Alexandre OGÉREAU

Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR

Tél : +33 1 80 92 80 22

TOUTES FOOT SAMEDI 2 MAI 2026



Critères requis :

- 1 terrain pour accueillir plusieurs plateaux et animations.
 - Une salle de réunion
- Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes.
- Un grand parking pouvant accueillir les véhicules.

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Marc-Antoine KELLER

Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR

Tél : +33 1 80 92 80 37

JOURNÉE DU FOOT FÉMININ SAMEDI 13 JUIN 2025



Critères requis :

- 3 terrains au minimum pour accueillir plusieurs plateaux et animations.
- Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- Un grand parking pouvant accueillir les véhicules

Documents à fournir au DYF :

- Joindre des photos des installations.
- Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'événement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Marc-Antoine KELLER

Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR

Tél : +33 1 80 92 80 37

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 3 novembre 2025

Présents : MM. , J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO, MME N. OLLIVIER, P. GUILLEBAUX (CD),

EXCUSEE : MME RUPERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

LUNDI SOIR

POULE A du 20/10/2025

54939956 MESNIL ST DENIS ASL 1 / CROISSY US 1

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité aux deux clubs

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D3-A du 19/10/2025

53448609 MAULOISE U.S. 32 / VILLENNES ORGEVAL 31

SENIORS

D4-B du 19/10/2025

54741096 PECQ US LE 1 / CHATOU AS 3

U15

CY DU 18/10/2025

54948956 ABLIS SUD 78 1 / TRAPPES ES 1

U14

CC DU 18/10/2025

54947288 GUYANCOURT E.S. 23 / POISSY FC 22
54947291 LIMAY ALJ 23 / CARRIERES S/SEINE US 23

CY DU 18/10/2025

54948745 MARLY LE ROI US 21 / CONFLANS FC 21

FORFAIT AVISE 1ER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15

D3-C du 01/11/2025

53442065 FCRH LA VESGRE 2

FORFAIT NON AVISE 3ÈME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15

D3B DU 01/11/25

53441928 PORCHEVILLE FC

FORFAIT GENERAL

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15

524536

PORCHEVILLE FC (D3-B)

FORFAITS COUPES FORFAITS AVISES

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

CY du 02/11/2025

54918189 MONTESSON U.S. 22
54918206 MAGNY 78 F.C. 21

COURRIERS

527993 ETANG ST NOM ES

Courrier du club indiquant que deux rencontres sont organisées le 24/11/2025 pour l'équipe du Critérium du Lundi Soir
La Commission dit match de championnat à jouer à une date ultérieure.

523623 MAUREPAS AS

Courrier du club indiquant que l'alternance des équipes vétérans n'est plus respecté à compter du 9 novembre. Le club souhaite que la commission mette en place l'alternance

La Commission ne peut accéder à votre demande, les alternances n'étant plus modifiable à cet instant de la saison et vous demande de faire jouer un match à 9H et l'autre à 11H.

517482 VELIZY ASC

Demande du club pour reporter tous les matches du 23/11 en raison du trail de l'association Laurette Fugain.
La Commission donne son accord.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

561167 CONFLANS RC

Demande de changements d'horaires pour permettre un meilleur enchaînement des rencontres :

- U16 D2-A à 12H30

- U18 D3-B à 12H30

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

508713 MARLY LE ROI US

Demande de changements d'horaires pour permettre un meilleur enchaînement des rencontres :

- U18 D2-A à 12H30

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCH

VETERANS

D4-C du 09/11/2025

54705355 RAMBOUILLET YVELINES FC 1 / FONTENAY FC 1

Demande de RAMBOUILLET de jouer la rencontre à 9h00, un match U16 étant programmé à 11h00

Accord de la Commission cet horaire étant dérogatoire

D2-A du 30/11/2025

53448368 TRIEL AC 1 / MEZIERES AJ 1

Demande de TRIEL AC de jouer la rencontre à 11h00, un autre match Vétérans étant programmé à 9h00

Accord de la Commission cet horaire étant dérogatoire

D5-B du 30/11/2025

548719273 TRIEL AC 3 / ACHERES FC 1

Demande de TRIEL AC de jouer la rencontre à 09h00, un autre match Vétérans étant programmé à 11h00 cet horaire étant dérogatoire

Accord de la Commission

D2-A du 16/11/2025

548718357 TRIEL AC 3 / BONNIERES FRENEUSE 1

Demande de TRIEL AC de jouer la rencontre à 9h30, aucune autre rencontre n'étant prévue lors de cette matinée.

Accord de la Commission.

D2-A du 16/11/2025

54703207 TRIEL AC 3 / MEULAN CN 1

Demande de TRIEL AC de jouer la rencontre à 9h30, aucune autre rencontre n'étant prévue lors de cette matinée.

Accord de la Commission.

D2-B du 14/12/2025

53448511 CELLOIS CS 1 / BEYNES FC 1

Demande de CELLOIS CS de jouer la rencontre à 9h00

La Commission donne son accord cet horaire étant dérogatoire

D5-C du 30/11/2025

53448511 CELLOIS CS 2 / CHATOU AS 2

Demande de CELLOIS CS de jouer la rencontre à 11h00, une autre rencontre ayant lieu à 9h00

Accord de la Commission cet horaire étant dérogatoire

D2-B du 30/11/2025

53448500 CELLOIS CS 1 / YVELINES US 1

Demande de CELLOIS CS de jouer la rencontre à 9h00, une autre rencontre ayant lieu à 11h00

Accord de la Commission cet horaire étant dérogatoire

D5-C du 16/11/2025

53448511 CELLOIS CS 2 / MONTESSON US 3

Demande de CELLOIS CS de jouer la rencontre à 9h00, une autre rencontre ayant lieu à 11h00

Accord de la Commission cet horaire étant dérogatoire

D2-B du 16/11/2025

53448500 CELLOIS CS 1 / MAUREPAS AS 1

Demande de CELLOIS CS de jouer la rencontre à 11h00, une autre rencontre ayant lieu à 9h00

Accord de la Commission cet horaire étant dérogatoire

D1-A du 09/11/2025

53435399 VALLE 78 FC 1 / CROISSY US 1

Demande de VALLEE 78 FC de jouer la rencontre à 9h00, une autre rencontre ayant lieu à 11h00

Accord de la Commission cet horaire étant dérogatoire.

U18

D3-B du 18/01/2026

53439914 VESINET SCI 1 / HOUILLES SO 1

Demande de VESINET SCI de reporter la rencontre au 17/05/2026 en prévision de la fermeture de son terrain

La Commission ne peut accéder à votre demande

D3-B du 01/02/2026

53439927 VESINET SCI 1 / CHAMBOURCY ASM 1

Demande de VESINET SCI de reporter la rencontre au 29/03/2026 en prévision de la fermeture de son terrain

La Commission ne peut accéder à votre demande

D3-B du 08/02/2026

53439928 VESINET SCI 1 / CONFLANS RC 1

Demande de VESINET SCI de reporter la rencontre au 15/03/2026 en prévision de la fermeture de son terrain

La Commission ne peut accéder à votre demande

U17

D2-U du 09/11/2025

54926944 CHATOU AS 2 / CROISSY US 1

Demande de CHATOU AS de jouer la rencontre à 11h30, une autre rencontre est jouée à 13h30.

La Commission est en attente de l'accord de CROISSY avant Vendredi 7/11 à 12H.

U16

D2-B du 16/11/2025

53440807 RAMBOUILLET YVELINES FC 1 / BEYNES FC 1

Demande de RAMBOUILLET YVELINES FC de jouer la rencontre à 13h00, aucune autre rencontre n'est jouée à cet horaire.

La Commission donne son accord.

U15

D3-B du 20/12/2025

53441927 CHESNAY 78 FC / FEUCHEROLLES USA

Demande de FEUCHEROLLES USA de reporter la rencontre et propose le 10/01/2025.

Le club du CHESNAY 78 FC indique s'être organisé pour jouer à cette date.

Compte tenu du motif invoqué par FEUCHEROLLES, la Commission maintient le match au 20/12/2025.

D2-A du 08/11/2025

53434518 ST GERMAIN EN LAYE FC / VILLENES ORGEVAL FC 1

Demande de ST GERMAIN pour jouer la rencontre à 14H30 après une rencontre U14 à 13h00 et avant les U13 à 16h00

La Commission est en attente de l'accord de VILLENES ORGEVAL avant Vendredi 7/11 à 12H.

U14

N3 G du 08/11/2025

53443532 TRAPPES ES 3 / BOIS D'ARCY AS 1

Demande de TRAPPES ES pour jouer la rencontre à 16H00.

Refus de BOIS D'ARCY AS.

Accord de la Commission - Horaire dérogatoire

TIRAGE COUPES

Le tirage a eu lieu lors de la Commission du Lundi 3 novembre 2025.

U14

2ème tour

Samedi 22 novembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe des Yvelines U14 [en cliquant ici](#).

Exempts :

VILLENES ORGEVAL FC 21

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort de la Coupe du Comité U14 [en cliquant ici](#).

A ces match s'ajoutera la rencontre suivante qui ne peut actuellement être mise en ligne :

HOUILLES AC 25 / Vainqueur de la rencontre CARRIERES GRESILLONS AS - YVELINES US

Exempts :

VERSAILLES 78 FC 25

MUREAUX OFC 22

CHATOU AS 22

TRAPPES ES 22

VERSAILLES 78 FC 26

ELANCOURT OSC 23

MATCHES REMIS

A JOUER LE 16/11/2025

SENIORS

D4-B

54729739 ANDRESY F.C. 1 / BOUGAINVILLEES AFDOM 1

D5-D

54725966 FONTENAY FLEURY FC 2 / JOUY EN JOSAS U.S. 2

A JOUER LE 18/11/2025

FUTSAL SENIORS

D1-A

54646404 CARRIERES GRESILLONS 1 / PERRAY FOOT. ES 1

A JOUER LE 20/12/2025

U15

D1-A

53434343 GUYANCOURT E.S. 1 / TRAPPES ES 1

D3-C

53442062 FONTENAY FLEURY FC 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1

A JOUER LE 21/12/2025

SENIORS

D5-C

54725478 CROISSY U.S. 2 / VIROFLAY U.S.M. 2

A JOUER LE 03/01/2026

FUTSAL SENIORS

D1-A

54646393 CARRIERES GRESILLONS 1 / LA TOILE 1

A JOUER LE 14/02/2026

FUTSAL SENIORS

D1-A

54646398 MONTESSON U.S. 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D4B DU 02/02/2025

28222796 – POISSY FC 2 / BOUGIVAL FOOT

Transmis de la Commission de Discipline en instruction du 11/03/2025 infligeant une suspension de terrain de 5 matches fermes pour l'équipe 2 de Poissy FC évoluant en Séniors D4-A.

En raison de du changement de poules de l'équipe POISSY 2, la Commission a désigné les matches suivants :

D5-B DU 02/11/2025

54777513 POISSY FC 2 / FEUCHEROLLES USA 2

La Commission n'ayant à ce jour reçu aucune information d'un terrain de repli, dit match perdu par pénalité à POISSY 2 –1 point pour en donner le gain à FEUCHEROLLES 3pts 0 but.

D5-B DU 23/11/2025

54777525 POISSY FC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 7 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 30/11/2025

54777536 POISSY FC 2 / PORT MARLY CS 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 14 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 14/12/2025

54777547 POISSY FC 2 / MESNIL LE ROI AS 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 28 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 25/01/2026

54777570 POISSY FC 2 / ENT. MAULE -MEZIERES 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 9 Janvier 2026 au plus tard.

U18

D1A DU 18/05/2025

28215268 - ST GERMAIN EN LAYE 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Transmis de la Commission de Discipline du 03/06/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 21 de ST GERMAIN EN LAYE FC évoluant en U18 D1.

La Commission a désigné les matches suivants :

D1-U DU 16/11/2025

53433777 ST GERMAIN EN LAYE 21 / MONTIGNY LE BX AS 21

La Commission prend note du courrier de ST GERMAIN et est en attente d'une confirmation écrite de la ville de VILLENNES SUR SEINE avant lundi 10/11/2025 .

D1-U DU 14/12/2025

53433799 ST GERMAIN EN LAYE 21 / PLAISIROIS FO 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 28 Novembre 2025 au plus tard.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D2-A DU 19/10/2025

53436250 NEAUPHLE-PONT. 2 / CELLOIS CS 1

Pris note du rapport de NEAUPHLE et CELLOIS.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

CDM

D1-A DU 05/10/2025

53449982 CROISSY U.S. 5 / ST CYR LUSO 6

Pris note du rapport de ST CYR LUSO.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

VETERANS

D2-B DU 19/10/2025

53448475 YVELINES U.S. 31 / ABLIS SUD 78 31

Après rappel et non réception du rapport demandé, **la Commission sanctionne l'équipe de YVELINES US d'un avertissement et d'une amende de 30€.**

U16

CY DU 02/11/2025

55030740 TRAPPES ES 22 / BOIS D'ARCY A.S. 21

Pris note du rapport de TRAPPES ES.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

CRITERIUM DU LUNDI

POULE A DU 20/10/2025

54939956 MESNIL ST DENIS ASL 1 / CROISSY U.S. 1

Pris note du rapport de CROISSY et LE MESNIL.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDES DE RAPPORTS

CY U16

POULE UNIQUE DU 12/10/2025

54919823 ELANCOURT O.S.C. 21 / BAILLY NOISY SFC 21

RAPPEL : La Commission demande à ELANCOURT un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U15

D1-A DU 01/11/2025

53434344 MANTOIS 78 FC 1 / POISSY FC 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

CC U14

POULE UNIQUE DU 18/10/2025

54947295 CHATOU AS 23 / PLAISIROIS F.O. 23

RAPPEL : La Commission demande à Plaisirois un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

LUNDI

POULE A DU 13/10/2025

54939949 F.C. À L'ANCIENNE 1 / ERAGNY FC 1

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 30/10/2025 en distanciel

Présents: MM.FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), LAUBY Henri-Claude (secrétaire), MM. CORNUAULT Jean-Claude, HOUZE Michel, MOLLER Didier.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL DE LA COMMISSION

*La Commission attire l'attention des signataires (capitaines, Dirigeant-Responsables, arbitres) des feuilles de match : Leurs signatures attestent de l'exactitude des informations contenues sur ces feuilles de match, notamment le rôle des joueurs inscrits comme remplaçants.

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

D2A du 19/10/2025

534436250 NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 2 / CELLOIS CS 1
Demande d'évocation NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 2 portant sur la participation du joueur COULIBALY Aboubacar, licence 9604934306 du CELLOIS CS 1, susceptible d'être suspendu.
Réponse du CELLOIS CS, remerciements.

Retenant que le joueur **COULIBALY Aboubacar**, licence **9604934306** du **CELLOIS CS 1** a été suspendu un match ferme à partir du 05/10/2025 par la Commission Départementale de Discipline, lors de sa séance du 07/10/2025.

Constatant que le joueur n'a pas participé à rencontre 54917086 du 12/10/2025 en coupe de Yvelines seniors contre VERSAILLES 78 FC 3, purgeant ainsi son match de suspension.

Evocation recevable mais non fondée.

Débit : 43,50€ à NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78

Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D4B du 19/10/2025

53438017 ACHERES FC 1 / ANDRESY FC 1

Confirmation de réserves d'ANDRESY FC 1 portant sur la qualification du joueur EL AMRI Jibril, licence 2546312212 d'ACHERES FC 1, dont le délai de qualification ne serait pas respecté.

Constatant qu'aucune réserve d'avant match ne figure sur la feuille de match, la Commission instruit une réclamation.

La Commission précise que la photo jointe faisant état d'une annotation au verso de la FMI dans la partie « Réserves Techniques à transcrire par l'arbitre » n'est pas inscrite, la mention « RAS » ressort. En l'espèce, au regard de l'article 30.1 du Règlement Sportif du DYF, elle n'aurait pas pu être retenue au titre de réserves d'avant match.

Réponse d'ACHERES FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 30/10/2025 à 12h00.

Au regard de l'article 89.1 des Règlements Généraux, « **un joueur est qualifié à l'issue d'un délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence** ».

En l'espèce la licence 2546312212 du joueur EM AMRI Jibril d'ACHERES FC a été enregistrée le mercredi 15/10/2025 à 18h44, engendrant une qualification au 20/10/2025.

Il ne pouvait donc pas participer à la rencontre en rubrique, (pour un match du dimanche, la licence doit être enregistrée au plus tard le mardi à 23h59)

En conséquence, la Commission dit :

Réclamation recevable et fondée

Match 53438017 du 19/10/2025 perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à ACHERES FC 1, ANDRESY FC 1 conserve 0 point, 1 but acquis sur le terrain.

Débit : 43.50€ à ACHERES FC

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 25€ à ACHERES FC

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières) DYF - Dispositions financières)

Transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 22 octobre 2025

Présents : Thomas DELASSUS (Président), Sébastien d'ORIANO, Christophe NOBLET, Philippe DEBEAUPUIS, Gael DELOIRIE PASTOR ABEL, Stéphane PILLEMONT, Lotfi ZARKA.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS REÇUS

- Courriers de **Messieurs BACHOT Alain** et **COIPEAU Christian**, en date du 07/10/25, informant de leur souhait de reconduire leur duo

arbitre central – arbitre assistant pour la saison 2025-2026. Pris note. La CDA accède à leur demande.

- Courrier de **Monsieur AJOUAOU Hassan**, en date du 08/10/25, informant de son souhait de prendre un congé sabbatique cette saison. Pris note. La demande étant motivée et la licence de l'arbitre étant validée pour cette saison, la Commission accède à la demande et lui souhaite un bon rétablissement.

- Courrier de **Madame DIOP Oumou**, en date du 08/10/25, informant de son indisponibilité pour raison médicale. Pris note.

- Courrier de **Monsieur DOUAI Gabriel**, en date du 08/10/25, informant de son activité d'arbitre en Cécifoot en parallèle de son activité d'arbitre au DYF. Pris note.

- Courrier de **Monsieur LARROQUE Maxime**, en date du 15/10/25, transmettant les dates où il s'engage à arbitrer le dimanche. L'arbitre sera donc désigné en U16 sur les 5 dates suivantes : 09/11, 23/11, 07/12 et 14/12/2025, 15/03/2026. Il sera désigné le samedi les autres week-ends.

- Courrier de **Monsieur FERNANDEZ GARCIA Timote**, en date du 06/10/25, demandant si, alors qu'il est âgé de 15 ans, il peut arbitrer des matches officiels d'une équipe U17 de son club lorsqu'un arbitre officiel n'est pas désigné. La Commission lui rappelle que, conformément au Règlement sportif DYF (article 17.4), un licencié âgé de 15 ans ne peut pas arbitrer un match officiel sans être désigné.

- Courrier de **Monsieur ELKHARROUBI Imad**, en date du 22/10/25, concernant une demande de congé sabbatique cette saison. Le motif invoqué n'étant pas jugé recevable, la Commission n'accède pas à la demande de l'officiel.

- Courrier de **Monsieur ELKHARROUBI Imad**, en date du 22/10/25, concernant sa candidature pour devenir observateur. La Commission accède à la demande de l'officiel. Le responsable des observations prendra contact avec lui pour une formation.

GESTION DE L'EFFECTIF

- Courrier de **Madame PALFRAY Perrine**, en date du 25/06/25, informant de sa décision d'arrêter l'arbitrage. Pris note. La CDA la remercie pour les services rendus à l'arbitrage yvelinois.

AUDITIONS

- Audition de **Monsieur MARIA Enzo** : changement d'arbitre assistant durant la rencontre SEN D4A du 05/10 HARDRICOURT - VILLENES

Explications des faits par l'arbitre

Rappel des règles et des procédures à suivre

Décision : 1 mois de non-désignations avec sursis (Règlement interne de la CDA)

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de **Monsieur MALODOBRY Bartosz** : reprise de l'arbitrage après plusieurs années d'interruption

La commission lui demande de valider sa licence d'arbitre et de suivre une formation sur les spécificités de l'arbitrage au DYF.
Conformément au souhait de l'arbitre, la Commission l'affecte en AFD (dimanche matin)

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de **Monsieur BELALAMI El Maatti** : Arrivée au DYF
Il sera affecté en D4 ou D5 après observation

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de **Monsieur HEDAYAT Ali** : changement d'arbitre assistant durant la rencontre SEN D4A du 05/10 EPONE - BUCHELOISE
Explications des faits par l'arbitre et les problèmes rencontrés avec la FMI
Rappel des règles et des procédures à suivre
Décision : rappel aux devoirs de sa charge (Règlement interne de la CDA)

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de l'officiel pour sa réticence à inscrire une observation d'après match dictée par un éducateur lors de la rencontre Coupe Paris U17 du 28/09 MAISONS-LAFFITTE - SALESIEENNE
La Commission regrette les absences non excusées de l'officiel.
Décision : la Commission prive l'officiel de désignations jusqu'à comparution devant la Commission (Règlement interne de la CDA) et lui inflige une amende de 30 euros pour absence non excusée à une convocation par une commission (Règlement Sportif DYF - Annexe 2 - Dispositions financières).

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel, à son club d'affiliation, ainsi qu'au club de MAISONS-LAFFITTE FC .

- Audition de l'officiel : absence sur la rencontre SEN CC du 12/10 CARRIERES GRESILLONS - ROSNY
Décision : La Commission inflige à l'officiel un malus de 20 points ferme et une amende de 40 € avec sursis (Règlement interne de la CDA).

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de l'officiel : absence sur la rencontre U15 D1 du 04/10 SARTROUVILLE - TRAPPES
La Commission regrette l'absence excusée de l'arbitre.
Le motif invoqué par l'arbitre pour justifier son absence à la rencontre n'est pas jugé recevable par la Commission.
Considérant la demande du référent futsal à tous les arbitres présents au stage futsal de se mettre en indisponibilité le 04/10/2025 : consigne non respectée par l'arbitre,
Considérant que cette absence constitue une récidive après des

absences similaires les saisons précédentes,
Décision : La Commission inflige à l'officiel un malus de 20 points et une amende de 40 € (Règlement interne de la CDA).

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de **Monsieur AISSAOUI Mostefa** : rapport incomplet suite à la rencontre SEN D3A du 28/09 ST GERMAIN - CARRIERES /SEINE
La Commission regrette l'absence excusée de l'arbitre.
La commission demande à l'arbitre un rapport complémentaire circonstancié des faits, dans un délai de 7 jours (avant le 11/11/2025).

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

- Audition de **Monsieur PAINDEPICE Léandre** : rapport incomplet suite à la rencontre VET D2A du 28/09 MAISONS-LAFFITTE - ANDRESY
La Commission regrette l'absence excusée de l'arbitre.
La commission demande à l'arbitre un rapport complémentaire circonstancié des faits, dans un délai de 7 jours (avant le 11/11/2025)

Transmet une copie de la présente décision à l'officiel et à son club d'affiliation.

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 3 novembre 2025

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Adrien BARROIS, Tony GABIER, Melvin GOMES, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Didier PELLETIER, Julien RODRIGUES LOPES, Mme Monique ELISABETH

Absents excusés : MM. Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Jean-Eric INACIO, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Mmes Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS

Assiste : MM. BARDET & OGEREAU

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

VÉRIFICATIONS EFFECTIFS

La Commission a procédé à la vérification de vos effectifs en amont de la reprise des dispositifs le samedi 8 novembre.

Elle a identifié plusieurs clubs en infractions, dont les conséquences seront effectives dès ce samedi 8 novembre.
Elle appelle ces clubs à régulariser leur situation au plus vite, sans quoi les équipes seront définitivement exclues de la saison.

PLATEAUX U7-U9

PLATEAUX CLASSIQUES U6-U7

Pour consulter les plateaux Halloween du 8 novembre ainsi que la documentation correspondante : [cliquez ici](#)

Vérifications effectifs

▣ COIGNIERES FC : 2 équipes / 2 licenciés : **0 équipe retenue pour le plateau du 08/11** – par conséquent ce plateau est annulé et les équipes conviées sont affectées sur d'autres plateaux : HOUDANAISE REGION FC à ST CYR AFC / ESSARTS LE ROI AGS à BUC / MONTFORT FC au CHESNAY 78 FC.
▣ DAMMARTIN EN SERVE AS : 1 équipe / 3 licenciés : **0 équipe retenue pour le plateau du 08/11**
▣ EPONE USBS : 6 équipes / 19 licenciés : **4 équipes retenues pour le plateau du 08/11**
▣ INTERFOOT : 2 équipes / 7 licenciés : **1 équipe retenue pour le plateau du 08/11**
▣ ISSOU AS : 3 équipes / 6 licenciés : **1 équipe retenue pour le plateau du 08/11**

▣ JUZIERS FC : 3 équipes / 11 licenciés : **2 équipes retenues pour le plateau du 08/11**
▣ MANTES USC : 2 équipes / 0 licencié : **0 équipe retenue pour le plateau du 08/11**
▣ VAUXOISE ES : 1 équipe / 1 licencié : **0 équipe retenue pour le plateau du 08/11**
▣ VESINET SCI : 2 équipes / 7 licenciés : **1 équipe retenue pour le plateau du 08/11**
La Commission appelle ces clubs à lui faire un retour impérativement pour le lundi 10/11 pour faire le point sur cette situation (d'autant plus que ces équipes ont joué en début de saison) , sans quoi elle annulera la participation des équipes concernées pour le reste de la phase.

Inscriptions tardives

GARGENVILLE STADE : 3 équipes est affecté au Plateau d'ISSOU AS en remplacement de VAUXOISE ES
HOUILLES AC : 3 équipes est affecté au Plateau de CONFLANS RC à la place de MONTESSON US

Les clubs suivants sont affectés au Plateau de MONTESSON US :
CARRIERES S/S US : 4 équipes - **HOUILLES AC** : 3 équipes

06 du 08/11 : MEZIERES AJSL

Le club nous informe ne pouvoir accueillir ce plateau et nous avait envoyé un courrier en ce sens le 29/10.

La Commission confie l'organisation de ce plateau à CRAVENT FC.

PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

Vérifications effectifs

- ▣ CERNAY LA VILLE AS : 2 équipes / 5 licenciés : **1 équipe retenue à ce jour pour le plateau du 15/11**
- ▣ COIGNIERES FC : 2 équipes / 9 licenciés : **1 équipe retenue à ce jour pour le plateau du 15/11**
- ▣ FONTENAY ST PÈRE AS : 4 équipes / 18 licenciés : **3 équipes retenues à ce jour pour le plateau du 15/11**
- ▣ ISSOU AS : 3 équipes / 12 licenciés : **2 équipes retenues à ce jour pour le plateau du 15/11**
- ▣ MANTES USC : 2 équipes / 1 licencié : **0 équipe retenue à ce jour pour le plateau du 15/11**
- ▣ PORT MARLY CS : 2 équipes / 2 licenciés : **0 équipe retenue à ce jour pour le plateau du 15/11**
- ▣ ST CYR AFC : 4 équipes / 16 licenciés : **3 équipes retenues à ce jour pour le plateau du 15/11**
- ▣ VAUXOISE ES : 2 équipes / 4 licenciés : **0 équipe retenue à ce jour pour le plateau du 15/11**

La Commission appelle ces clubs à lui faire un retour impérativement pour le vendredi 07/11 avant 12h00 au plus tard afin de faire le point sur cette situation (d'autant plus que certaines de ces équipes ont jouées sur le 1er plateau de la saison), sans quoi faute de licenciés supplémentaires, elle ajustera les équipes en conséquence pour la journée de plateaux du 15/11.

JUZIERS FC

Demande du club pour annuler l'amende infligée dans YF 1862 pour absence de feuille de plateau du 11/10.

La Commission après vérifications, annule cette amende.

Inscriptions tardives

GARGENVILLE STADE : 3 équipes
HOUILLES AC : 6 équipes

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Tous les plateaux de la phase 1 sont disponibles sur notre site internet à la rubrique Foot Animation & Loisir (sur le site internet ou via footclubs).

CATEGORIE U10-U11

Vérifications effectifs

- ▣ CERNAY/BONN/17 T : 1 équipe / 7 licenciés : **forfait**
- ▣ CLAIREFONTAINE : 1 équipe / 0 licencié : **forfait**
- ▣ COIGNIERES FC : 2 équipes / 15 licenciés : **équipe 2 forfait**
- ▣ FONTENAY ST PÈRE : 1 équipe / 1 licencié : **forfait**
- ▣ VAUXOISE ES : 2 équipes / 11 licenciés : **équipe 2 forfait**

La Commission appelle ces clubs à lui faire un retour impérativement pour le vendredi 7/11 avant 12h00 afin de faire le point sur cette situation (d'autant plus que ces équipes ont joué

en début de saison) sans et quoi faute de licenciés supplémentaires, elle déclarera les équipes annoncées comme forfaits le 08/11.

- ▣ MANTES OLYMPIQUE : demande du club pour inscrire 1 équipe en Critérium.

La Commission intégrera cette équipe quand le nombre minimum de licenciés requis sera validé (0 à ce jour).

Dérogation annuelle accordée par la Commission

- ▣ MESNIL ST DENIS AS (par année) : 12h30
- ▣ MAISONS LAFFITTE (sans distinction) : 12h30

Dérogation annuelle non accordée par la Commission

CROISSY US 10h30 : horaire non dérogatoire et demande insuffisamment développée.

CRITERIUM ESPOIRS U10 & U11

HOUILLES SO du 27/09

Le club nous communique enfin la feuille de plateau de la 1ère journée du 27/09.

La Commission prend note, elle avait déjà enregistré les résultats sportifs grâce à l'envoi d'un club visiteur, néanmoins après vérifications elle annule les infractions encadrement.

CATEGORIE U12-U13

Vérifications effectifs

- ▣ COIGNIERES FC : 1 équipes / 5 licenciés : **forfait**
- ▣ DAMMARTIN EN SERVE AS : 1 équipe / 7 licenciés : **forfait**
- ▣ VAUXOISE ES : 2 équipes / 14 licenciés : **équipe 2 forfait**

La Commission appelle ces clubs à lui faire un retour impérativement pour le vendredi 7 novembre avant 12h00 pour faire le point sur cette situation (d'autant plus que ces équipes ont joué en début de saison) sans et quoi faute de licenciés supplémentaires, elle déclarera les équipes annoncées comme forfaits le 08/11.

Dérogation annuelle accordée par la Commission

- ▣ ABLIS FC SUD 78 : 14h00
- ▣ CRAVENT FC : 14h00
- ▣ CHATOU AS par année poules F : 14h00
- ▣ CHATOU AS par année poule E & Espoirs : 15h30
- ▣ DAMMARTIN EN SERVE AS : 14h00
- ▣ ELANCOURT OSC : 14h00
- ▣ ESSARTS LE ROI AGS : 14h00
- ▣ HARDRICOURT US : 14h00
- ▣ HOUILLES AC U12/U13 Espoir : 13h30
- ▣ HOUILLES AC par année équipes 2 & 23 : 14h45
- ▣ LAINVILLOIS FC : 14h00
- ▣ MAISONS LAFFITTE FC : 12h30 (sans distinction 1 équipe)
- ▣ RAMBOUILLET FC : 12h30
- ▣ VILLEPREUX FC : 14h00
- ▣ VINSKY FC : 14h00

Dérogation annuelle non accordée par la Commission

CROISSY US 10h30 : horaire non dérogatoire et demande insuffisamment développée.

ATTENTION : nous vous rappelons que ces dérogations annuelles ne sont valables que sur les rencontres de critères et pas sur les journées de Challenges « Jour de Coupe U10-U11 » et « Festival Foot U13 Pitch ». Les demandes dérogatoires sur ces journées spécifiques doivent être formulées au plus tard le lundi précédent les samedis de rencontres à 12h.

VINSKY FCM

Demande du club pour annuler l'amende infligée dans YF 1862 pour absence de feuille de plateau du 11/10.

La Commission après vérifications, annule cette amende.

BONNIERES FRENEUSE FC

Demande du club pour n'avoir que 2 équipes en Critérium sans distinction d'âge et donc plus aucune en par année et en sans distinction d'âge à 1 équipe.

La Commission regrette ce changement tardif qui va avoir un impact sur les poules concernées. Néanmoins, afin de s'assurer que les équipes pratiqueront jusqu'au bout, elle accède à votre demande en vous basculant sur la poule A du Critérium sans distinction d'âge à 2 équipes et afin d'équilibrer la poule A du sans distinction à 1 équipe, bascule EPONE USBS de la poule B en poule A.

CRITERIUM ESPOIRS U12 & U13

CONFLANS FC

La Commission remercie M. VIGNOLET pour la qualité de ses échanges et de son honnêteté sur les problématiques rencontrées en début de saison par le club.

M. VIGNOLET s'engage à ce que désormais il n'y ait plus de problèmes d'accueil des clubs visiteurs.

La Commission ne doute pas que le club de Conflans FC mettra tout en place pour organiser ses rencontres à domicile dans les meilleures conditions.

Et comme convenu, elle reste dans l'attente du club de l'envoi des modifications concernant l'organisation technique et notamment la désignation des nouveaux encadrants des équipes engagées dans les différents Critériums Espoirs et Départementaux.

CRITERIUM DEPARTEMENTAL U12/U13

Par année poules D du 08/11/25

55096916 / 55097168 : VILLENNES ORGEVAL FC 2 22 / POISSY FC 3 23

Demande du club pour jouer ces rencontres à 12h30 en raison de l'occupation de ses terrains.

Après vérifications, la Commission donne son accord.

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

FESTIVAL FOOT U13

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 18/10

P48. LIMAY ALJ 4 - PORT MARLY CS 2 - CHATOU AS 1 - BOIS D'ARCY AS 2

Amende au club de LIMAY ALJ pour non envoi de la feuille de plateau, les résultats sportifs ayant été envoyés par les clubs visiteurs.

FESTIVAL FOOT U13

Anomalies
Plateaux du 18/10

▣ P21. ANDRÉSY FC 2 (POISSY FC 3, ROSNY CSM 4 & HOUILLES AC 1)

Match perdu par erreur administrative et moins 2 points pour toutes les équipes participantes.

Motif : Mauvais format de rencontres et non réalisation de l'épreuve de jonglerie.

Réaction du club de HOUILLES AC expliquant les dysfonctionnements constatés dans l'organisation du club d'ANDRESY FC.

La Commission demande des explications aux clubs d'ANDRESY, POISSY & ROSNY CSM, FC pour le lundi 10/11 au plus tard.

P62 : MANTOIS 78 FC, POISSY FC, CROISSY US & LAINVILLOIS FC

Moins 2 points pour toutes les équipes participantes.

Motif : Epreuve de jonglerie non conformes (manque totaux)

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 3 novembre 2025

Présents : Francis DUPRE (Président), Naïma BARRIZ, Oury SY, DUPONT Jean-François, Claude KALENDERIAN

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

FILLOFOOT

Le plateau du 08/11/2025 est en ligne.
Vous pouvez trouver les documents d'organisation [en cliquant ici](#)

Pour rappel, le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux

FOOT A 5

Les plateaux du mois de novembre et de décembre sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir

Pour rappel, le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux

CRITERIUMS JEUNES FEMININES

Le calendrier des rencontres est publié . La première journée est fixée au 8 novembre 2025.

La Commission vous rappelle que la FMI sera utilisée pour ces compétitions. Attention de bien paramétrer le compte utilisateur Footclubs du responsable de l'équipe.

FESTIVAL FOOT U13F

Plateaux du 22/11/2025 :

Les plateaux sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir.

CHALLENGE REGIONAL U11F

Le tour du 22/11/2025 n'aura pas lieu, une journée « Jour de Coupe » sera organisée avec des plateaux amicaux..

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte du 3/11/2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

RESULTATS DES PLATEAUX

U13

Samedi 1 Novembre 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

QUALIFIES : CARRIERES SUR SEINE US; AUBERGENVILLE FC

FORFAIT AVISE : LA CUATTRO FC

U14

Dimanche 26 Novembre 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

QUALIFIES : VILLENNES ORGEVAL FC ; LES MUREAUX ARE

PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U13

Dimanche 7 Décembre 2025

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS d'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE UNIQUE

St CYR AFC 1
St CYR AFC 2
CBPS
VERNEUIL US
POISSY FC
MONTIGNY-LE-Bx AS
MONTFORT L'AMAURY F.C

U14

Dimanche 23 Novembre 2025

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS d'ARCY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT

Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00

Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

LIMAY ALJ 1
POISSY FC 2
VERNEUIL US 1
ISSOU A.S. 2

POULE B

LIMAY ALJ 2
POISSY FC 1
VERNEUIL US 2
ISSOU A.S. 1

CRITERIUM U14 ET U16 À 8

Le critérium **U14** commencera le samedi 8 Novembre.

Pour les **U16** seuls 2 clubs se sont engagés, de ce fait le critérium ne pourra être mis en place.

COMMISSION DES TERRAINS & INSTALLATIONS SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 03/11/2025

EXTRAIT DU PV DE LIGUE

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

AUTEUIL LE ROI - STADE MUNICIPAL - NNI 80340101

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 10/07/2025.

Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 11/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 du 11/10/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

Plan des Vestiaires

La CRTIS constate la non-conformité suivante :

Dimensions du terrain insuffisante (elles doivent être de 90m de longueur et 45m de largeur minimum pour un classement en niveau T7)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut pas proposer un classement de cette installation sportive.

780680101 - BLARU - STADE MUNICIPAL

Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 09/07/2025.

Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 01/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T6 du 01/10/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

Plan des Vestiaires

AAC

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 21/10/2035.

780730101 - BOIS D ARCY - STADE JEAN MOULIN 1

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 05/05/2025.

Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 30/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 du 24/09/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

AAC

Plan des vestiaires

Plan de l'aire de jeu

La CRTIS constate la non-conformité suivante :

la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

781710101 - CONDE SUR VESGRES - STADE MUNICIPAL

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 26/06/2025.

Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 08/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 18/09/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

AAC

Plan des Vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

782970401 - GUYANCOURT - STADE JERZI POPIELUSZUKO

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 13/10/2025.

Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 01/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 01/10/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

Plan des vestiaires

Plan de l'aire de jeu

Elle rappelle qu'en l'absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public, la capacité spectateur de l'installation est à zéro.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

781260201 - LA CELLE ST CLOUD - STADE ANDRÉ RENÉ

Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 09/04/2025.

Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 03/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T6 du 01/10/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

Plan des Vestiaires

Plan de l'aire de jeu

AAC

La CRTIS constate la non-conformité suivante :

Distances de sécurité non respectées (minimum 2.5m)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation en Niveau T6 PN et demande l'envoi par la Mairie d'une preuve que la non-conformité a été levée.

785010101 - PORCHEVILLE - STADE MUNICIPAL 1

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 16/04/2023.

Installation visitée par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 23/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 18/09/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2035.

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

780050101 - ACHERES - STADE GEORGES BOURGOIN 1

L'éclairage de cette installation était classé niveau E7 jusqu'au 25/02/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 20/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de niveau en E7 signée par le propriétaire le 20/10/2025.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : IM

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 106 Lux

U1h (EhMin/EhMax) : 0.2

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.48

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 21/10/2027.

782240101 - L ETANG LA VILLE - STADE DU VAL DES SOURCES

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 07/03/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 29/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en E6 signée par le propriétaire le 22/10/2025.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : IM

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 123 Lux

U1h (EhMin/EhMax) : 0.68

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.81

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 18/11/2027.

786400301 - VELIZY VILLACOUBLAY - STADE SADI LECOINTE

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 13/09/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 20/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 20/10/2025.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : Led

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 121 Lux

U1h (EhMin/EhMax) : 0.23 (E6 min 0.4)

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.27 (E6 min 0.6, E7 min 0.4)

La C.R.T.I.S ne peut pas proposer un classement de l'éclairage de cette installation.

786460501 - VERSAILLES - STADE BERNARD DE JUSSIEU

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 30/06/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 30/10/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en E6 signée par le propriétaire le 29/10/2025.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : IM

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 143 Lux

U1h (EhMin/EhMax) : 0.36 (E6 minimum 0.4)

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.56 (E6 min 0.6)

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 18/11/2027.

COMMISSION D'APPEL

DEPARTEMENTALE

CONFIGURATION REGLEMENTAIRE

Réunion du jeudi 30 octobre 2025

Présents : M. Guy BEAUBIAT (Président),
M. Jean-Pierre PLANQUE (Vice-président) représentant de la Commission Départementale de l'Arbitrage,
Mme Isabelle TECHER,
MM. Dominique GOMIS, Jean-Marc LIBBERECHT,
Jean-Pierre MEURILLON, Didier MOLLER, Ali SAHALI (Educateur),

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du C.N.O.S.F. dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

Appel de l'A.L.J. LIMAY des décisions de la Commission Départementale du Football d'Animation du 20/10/2025, ayant exclu :

· l'équipe 1 U 13 de l'A.L.J. LIMAY du Critérium Espoirs U 13, cette équipe étant rebasculée en Critérium par année d'âge à compter de la prochaine phase,
· l'équipe 1 U 11 de l'A.L.J. LIMAY du Critérium Espoirs U 11, cette équipe étant rebasculée en Critérium par année d'âge à compter de la prochaine phase,
du fait, dans chacun de ces 2 Critériums, d'une 3^{ème} infraction constatée depuis le début de la saison aux dispositions de l'article 4 du Règlement des Critériums Espoirs, relatif aux conditions d'encadrement des équipes participant auxdits Critériums.

La Commission,
Pris connaissance de l'appel,
Jugeant en appel et dernier ressort, en application des dispositions de l'article 31.1.f) du Règlement Sportif du District,

Considérant que l'A.L.J. LIMAY conteste les décisions de la Commission Départementale du Football d'Animation du 20/10/2025 ayant prononcé, en application de l'article 4 du Règlement des Critériums Espoirs, l'exclusion :

· de l'équipe 1 de l'A.L.J. LIMAY du Critérium Espoirs U 13,
· de l'équipe 1 de l'A.L.J. LIMAY du Critérium Espoirs U 11,
ces 2 équipes étant rebasculées en Critérium par année d'âge à compter de la prochaine phase,

Considérant qu'il résulte de l'article 31.1.a) du Règlement Sportif du District que « Les décisions prononcées dans le cadre d'une procédure réglementaire par une Commission du District peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, par toute personne directement intéressée, au plus tard dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (Par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois) »,

Considérant que les décisions précitées de la Commission du Football d'Animation du 20/10/2025 ont été notifiées à l'A.L.J. LIMAY le 22/10/2025 par Notifoot et publiées le même jour dans le N° 1861 du journal numérique officiel du District,

Considérant que cette notification et cette publication faisaient mention, comme il est de règle, des voies et délais de recours,

Considérant que les décisions contestées sont fondées sur des infractions commises par l'A.L.J. LIMAY durant la 1^{ère} des 3 phases des Critériums Espoirs U 13 et U 11,

Considérant que ces décisions pouvaient donc être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Départementale au plus tard dans le délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification,

Considérant que l'A.L.J. LIMAY n'a interjeté appel de ces décisions que par un courriel du 28/10/2025, donc au-delà du délai précité de 3 jours,

Par ces motifs,

DIT L'APPEL IRRECEVABLE.

Accorde à l'A.L.J. LIMAY la dispense des droits d'appel

BUREAU DE DIRECTION

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

Le Comité de Direction délègue ses pouvoirs au Bureau pour donner rapidement son accord aux demandes formulées par les clubs de pouvoir constituer des ententes.

Réunion du 22 septembre 2025

ENTENTES

Précision quant à la publication YF N°1856

➤ MEULAN CN, GUITRANCOURT ASF

VETERANS D4 : MEULAN/GUITRANCOURT 31
Club leader : MEULAN CN

VETERANS D5 : GUITRANCOURT/MEULAN 32
Club leader : GUITRANCOURT ASF

Etant entendu que l'équipe de D5 est une équipe inférieure à l'équipe de D4.

Précision : Le club de JUZIERS FC n'est pas concerné par cette entente.

➤ HOUDANAISE REGION FC, VESGRE AS & GAMBAIS

U15 D3 : ENT. HOUDAN/VESGRE 1
Club leader : HOUDANAISE REGION FC

➤ PLAISIR PORTUGAIS & PLAISIROIS FO

SENIORS D1F : PLAISIR ENTENTE
Club leader : PLAISIR PORTUGAIS

➤ MONTFORT FC & YVELINES US

U17 D2 : MONTFORT/YVELINES
Club leader : MONTFORT FC

Réunion du 8 octobre 2025

ENTENTES

➤ EPONE USBS & LAINVILLOIS FC

FOOT LOISIR + 45 ANS : EPONE/LAINVILLOIS
Club leader : EPONE USBS

YVELINES FOOT N° 1863

Réunion du 3 novembre 2025

ENTENTES

➤ CERNAY LA VILLE AS, BONNELLES AS & 17 TOURNANTS US

☒ Critérium U11 : CERNAY/BONNELLES/17 TOURNANTS
Club leader : CERNAY LA VILLE AS

☒ Critérium U13 : CERNAY/BONNELLES/17 TOURNANTS
Club leader : CERNAY LA VILLE AS

➤ VERNEUIL US & VERNEUIL PORTUGAIS

☒ Plateaux U7 : VERNEUIL ENTENTE
Club leader : VERNEUIL US

☒ Plateaux U9 : VERNEUIL ENTENTE
Club leader : VERNEUIL US

☒ Critériums U11 : VERNEUIL ENTENTE
Club leader : VERNEUIL US

➤ MAULOISE US & MAREIL S/MAULDRE FC

☒ Plateaux U7 : MAULOISE/MAREIL
Club leader : MAULOISE US

☒ Plateaux U9 : MAULOISE/MAREIL
Club leader : MAULOISE US

☒ Critériums U11 : MAULOISE/MAREIL
Club leader : MAULOISE US

☒ Critériums U13 : MAULOISE/MAREIL
Club leader : MAULOISE US

FLASH ACTU TECHNIQUE !

LABELS JEUNES FFF CRÉDIT AGRICOLE, FÉMININES & FUTSAL

Nouvelle campagne Saison 2025/2026



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
FÉMININES



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
Futsal

La campagne 2025/2026 des Labels Jeunes FFF Crédit Agricole, Féminines & Futsal est ouverte.

Les formulaires d'autodiagnostic, concernant les différents dispositifs sont disponibles, via footclub, à l'ensemble des clubs du département souhaitant s'inscrire dans cette démarche de structuration.

Ces 3 dispositifs seront présentés de manière détaillés
lors de la réunion d'information du :

Lundi 17 Novembre 2025

Pour nous permettre de préparer cette réunion dans les meilleures conditions, nous vous demandons de nous confirmer ou infirmer votre présence :

[en cliquant-ici](#)

Trois formats de réunion et différents horaires vous sont proposés. Nous vous invitons à choisir celui qui vous conviendrait le mieux **jusqu'au jeudi 6/11/2025**, délais de rigueur. A l'issue, nous vous informerons du format retenu.

Et en attendant de vous retrouver, nous vous invitons à évaluer votre niveau de structuration actuel, via footclub

⇒ [en consultant la vidéo suivante : cliquez-ici.](#)

Nos clubs **lauréats sur ces 3 dernières saisons** sont au nombre de **20 pour le Label Jeunes FFF Crédit Agricole**. **5 clubs** remettent en jeu leur labellisation cette saison.

Pour le Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines, 5 clubs sur 15 remettent également en jeu leur labellisation et **aucun club, pour le Label Jeunes FFF Crédit Agricole Futsal**.

Soit, au total, **7 Clubs concernés** par le renouvellement d'un ou deux labels pour cette saison.

La **date limite de candidatures** aux différents dispositifs **Labels Jeunes FFF Crédit Agricole, Féminines & Futsal est fixée au 15 Décembre 2025 !**

Pour l'heure, **18 clubs** ont entamé la démarche d'autodiagnostic de leur structure pour le dispositif **Label Jeunes FFF Crédit Agricole**.

8 Clubs en ont fait de même sur le dispositif **Labels Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines ;**

Et **2 Clubs** sur le dispositif **Labels Jeunes FFF Crédit Agricole Futsal**.

**La Commission Départementale des Labels,
Les Conseillers Techniques Départementaux D.A.P.**

Contact : Département Technique : 01 80 92 80 30 - Messagerie : administration@dyf78.fff.fr